



## Mise en œuvre du processus européen Environnement et santé

### Rapport de situation

Ce rapport annuel décrit les progrès accomplis collectivement par les États membres dans la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé ainsi que les efforts déployés par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe en vue de soutenir cette mise en œuvre. Les bases factuelles disponibles mettent en avant l'existence d'une charge de morbidité largement évitable et de grandes inégalités en matière d'exposition aux risques environnementaux dans et entre les pays, un phénomène en outre aggravé par la menace lourde et grandissante que le changement climatique fait peser sur la santé physique et mentale et sur le bien-être des populations, ainsi que sur la santé de la planète.

Ce rapport est soumis au Comité régional de l'OMS pour l'Europe en sa 72<sup>e</sup> session, conformément à la résolution EUR/RC67/R4.

---

## Sommaire

Contexte général .....	3
État d'avancement et mise en œuvre au niveau régional.....	3
Aperçu de la charge de morbidité environnementale en Europe.....	3
Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'Ostrava .....	5
Activités menées par l'EHTF et ses groupes de travail .....	5
Préparatifs de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.....	6
Centre européen de l'environnement et de la santé : principales activités .....	6
Conclusions et perspectives .....	8

## CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Ce rapport présente un aperçu des progrès accomplis dans le cadre du processus européen Environnement et santé depuis la 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CR71). Il a été rédigé en consultation avec la présidence, la coprésidence et les membres du bureau du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF, ou *European Environment and Health Task Force*).
2. Dans la résolution EUR/RC67/R4 du Comité régional, les États membres ont approuvé la Déclaration de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, organisée à Ostrava (Tchéquie) du 13 au 15 juin 2017 (Déclaration d'Ostrava). Ils se sont aussi engagés à l'utiliser comme plateforme intersectorielle, internationale et inclusive pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) liés à l'environnement et à la santé.
3. Le processus européen Environnement et santé s'inscrit intégralement dans la feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) dans la Région européenne de l'OMS. Il s'aligne sur le Programme de travail européen 2020-2025 – « Une unité d'action pour une meilleure santé en Europe » tout en y contribuant, et joue un rôle important dans la réalisation des objectifs du Treizième Programme général de travail 2019-2023. Le processus européen Environnement et santé fait aussi office de plateforme pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques (document A72/15 dont prend note la Soixante-douzième Assemblée mondiale de la santé dans la décision WHA72(9)) et plusieurs autres résolutions de l'Assemblée de la santé portant sur la qualité de l'air (WHA68.8) ; le changement climatique et la santé (WHA61.19) ; et l'eau potable, l'assainissement et la santé (WHA64.24 et WHA72.7).
4. À la suite de la pandémie de COVID-19, le processus européen Environnement et santé soutient également la mise en œuvre des recommandations formulées dans « Après-COVID-19 : manifeste pour un monde en meilleure santé » de l'OMS, ainsi que la résolution WHA73.1 relative à la riposte à la COVID-19 et les recommandations pertinentes de la Commission paneuropéenne de la santé et du développement durable, approuvées en 2021 par le CR71, en encourageant un relèvement équitable et vert fondé sur des normes sociales, environnementales et sanitaires.
5. Le travail entrepris dans le cadre du processus européen Environnement et santé bénéficie de l'appui du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS à Bonn (Allemagne) qui fait partie de la Division des programmes de santé des pays, et dont l'activité s'inscrit dans le cadre d'une approche de collaboration à l'échelle du Bureau.

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU RÉGIONAL

### Aperçu de la charge de morbidité environnementale en Europe<sup>1</sup>

6. On estime que chaque année, au moins 1,4 million d'habitants de la Région européenne de l'OMS meurent prématurément des suites de la pollution environnementale, un chiffre qui correspond à au moins 15 % de la mortalité totale en Europe. Les facteurs de risques environnementaux sont à l'origine d'environ 26 % des cardiopathies ischémiques, 25 % des accidents vasculaires cérébraux et 17 % des cancers en Europe. Le nombre de décès et de cas de maladies cardiovasculaires dus à l'exposition à l'environnement est trois fois plus élevé dans les pays à revenus faible et intermédiaire que dans les pays à revenu élevé.

---

<sup>1</sup> Les données se fondent sur les estimations de l'OMS relatives à la charge de morbidité environnementale en 2016, telles qu'elles sont analysées dans le *Rapport sur la santé en Europe 2021* (voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/352154/9789289057714-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>), ainsi que sur le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability* [Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité] (voir <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2>).

7. La pollution de l'air, qu'elle soit ambiante (extérieure) ou intradomiciliaire (intérieure), constitue le plus grand risque environnemental pour la santé. Elle est à l'origine de plus de 500 000 décès par an dans la Région, et les différences de taux de mortalité observées entre les pays peuvent être jusqu'à 15 fois supérieures. Les cardiopathies ischémiques sont la principale cause de mortalité attribuée à la pollution de l'air ambiant et intradomiciliaire dans tous les États membres. Bien que la qualité de l'air se soit progressivement améliorée dans certaines parties de la Région européenne, les concentrations de polluants atmosphériques dépassent encore les niveaux recommandés dans les Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air dans de nombreuses régions. L'exposition à la pollution de l'air touche de manière disproportionnée les groupes socioéconomiques défavorisés de la population vivant dans des environnements urbains caractérisés par un important trafic motorisé et un accès limité aux espaces verts.

8. La Région enregistre le taux de mortalité attribué à l'exposition à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène inadéquats le plus faible au monde, soit 0,3 décès pour 100 000 habitants en 2016 (environ 2 700 décès par an). Cependant, si l'on se base sur les taux de développement actuels, la Région n'est pas en voie d'atteindre les cibles 6.1 et 6.2 des ODD relatives à la mise en place de services équitables d'assainissement et d'eau potable gérés en toute sécurité et à l'hygiène des mains pour tous dans tous les contextes. Il convient d'accorder une plus grande attention à l'instauration de l'accès universel à des services d'assainissement et d'eau potable résilients au climat et gérés en toute sécurité d'ici 2030 et d'accélérer les efforts en ce sens, en particulier dans les établissements de soins de santé.

9. Le taux de mortalité attribué aux intoxications involontaires dans la Région était de 1,1 décès pour 100 000 habitants en 2019, soit le même que la moyenne mondiale. Les décès dus à cette cause ont diminué de 10,9 % entre 2015 et 2019. L'attention accrue portée à l'hygiène et à la salubrité de l'environnement induite par la pandémie de COVID-19 a conduit à une exposition accrue aux produits dangereux à domicile. Par conséquent, et sur la base des données disponibles, le nombre d'accidents domestiques dus aux désinfectants et aux produits de nettoyage, tels que l'eau de Javel, les désinfectants pour les mains, l'éthanol et le peroxyde d'hydrogène, semble avoir augmenté.

10. Les volets Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité et Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>2</sup> montrent que le changement climatique fait peser une menace lourde et grandissante sur notre santé physique et mentale, notre bien-être et la santé de la planète. Depuis le précédent rapport du GIEC, on dispose de nouvelles bases factuelles sur les impacts actuels et les risques anticipés du changement climatique en termes de santé, de bien-être, de production alimentaire, de migrations et de conflits, et l'on a aussi pris conscience de ces problèmes. On dispose également d'un plus grand nombre de données prouvant les effets négatifs du changement climatique sur la santé mentale, en particulier chez les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes souffrant de problèmes de santé préexistants. Le réchauffement rapide et dangereux du climat dans la Région européenne, qui connaît une augmentation accélérée des températures et une fréquence et une intensité sans précédent des vagues de chaleur, a des répercussions importantes sur la santé. Les risques de maladies d'origine alimentaire et hydrique et à transmission vectorielle sensibles au climat devraient augmenter, quel que soit le niveau du réchauffement, et sans adaptation supplémentaire. En particulier, le risque de dengue augmentera avec l'allongement des saisons chaudes et l'élargissement de sa répartition géographique, y compris dans la Région européenne. Ces résultats mettent en avant l'importance des mesures d'atténuation efficaces, outre les mesures d'adaptation au changement climatique.

11. Dans l'ensemble, ces données indiquent clairement que la réalisation des ODD liés à l'environnement, au changement climatique et à la santé nécessite le déploiement de davantage d'efforts et d'investissements pour lutter contre une charge de morbidité largement évitable et les grandes inégalités en matière d'exposition environnementale observées dans et entre les pays.

---

<sup>2</sup> Voir <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2> et <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3>.

## Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'Ostrava

### Activités menées par l'EHTF et ses groupes de travail

12. La 11<sup>e</sup> réunion de l'EHTF a eu lieu sous format virtuel les 9 et 10 décembre 2021, en présence de plus de 110 représentants de 31 États membres et de nombreux acteurs institutionnels et organisations internationales. Son objectif principal était d'examiner la préparation de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, organisée en 2023 à Budapest (Hongrie). La réunion a constitué un forum interactif pour échanger les données d'expérience, les défis rencontrés et les solutions recensées lors de la mise en œuvre des engagements d'Ostrava et de la réalisation d'un relèvement vert et sain post-COVID-19 dans la Région européenne. L'EHTF a examiné son programme de travail pour 2022-2023 et le programme de mise en œuvre des Dialogues de Bonn sur l'environnement et la santé, et a également élu son nouveau Bureau pour l'année à venir.

13. Le principal engagement pris lors de la Sixième Conférence ministérielle était l'élaboration de portefeuilles nationaux de mesures en faveur de l'environnement et de la santé. Depuis lors, 18 pays ont honoré cet engagement, soit dans le cadre d'instruments déjà existants, soit en élaborant un document à part entière. Un examen effectué avant la 11<sup>e</sup> réunion de l'EHTF a révélé que 11 de ces 18 pays ont élaboré leur portefeuille en 2021. On peut conclure de cette accélération récente que certains États membres considèrent l'élaboration de ces portefeuilles comme utile dans le contexte des plans nationaux de relèvement après la crise de la COVID-19. Cela semble être corroboré par le fait que plusieurs pays ont déclaré utiliser les fonds de relance afin d'améliorer l'environnement, notamment pour lutter contre la pollution de l'air. Cependant, comme seul un petit nombre de pays a honoré cet engagement à ce jour, il s'avère nécessaire d'effectuer une analyse plus approfondie des raisons qui ont empêché l'obtention d'un meilleur niveau de conformité (au-delà des importantes perturbations provoquées de manière prolongée par la COVID-19).

14. Le Groupe de travail sur la santé face au changement climatique a promu le Programme de santé de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26). On mentionnera notamment à cet égard l'organisation d'un événement du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe en marge de la COP26, « Agissons maintenant ! Les politiques et les outils pour une action climatique centrée sur la santé », qui a permis de mettre en avant les politiques et les outils de l'OMS en faveur d'une action climatique centrée sur la santé. Les activités et les demandes politiques énoncées dans le document stratégique du Groupe de travail intitulé « Zéro regret : intensifier les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci pour la santé dans la Région européenne de l'OMS » ont été présentées dans le contexte du Programme de santé, et il a été demandé aux États membres de souscrire aux engagements du secteur de la santé en faveur de l'instauration de systèmes de santé durables, résistants au climat et à faible émission de carbone. Le directeur régional de l'OMS pour l'Europe, intervenant lors de l'événement parallèle, a exhorté les États membres européens de l'OMS à envisager d'adhérer au Programme de santé de la COP26, et a envoyé un courrier aux 53 États membres à cet effet.

15. Le Groupe de travail sur la collaboration des autorités locales et sous-nationales, qui travaille en étroite synergie avec le Réseau européen des Villes-santé et le Réseau des Régions-santé de l'OMS, a continué à documenter les approches de gouvernance en matière de coordination des travaux sur l'environnement et la santé à différents niveaux des pouvoirs publics, à identifier les obstacles à la prise de mesures cohérentes à cet égard, et à recenser les bonnes pratiques inspirantes dans l'ensemble de la Région.

16. Les préparatifs de la sixième Réunion des parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève, Suisse, 16-18 novembre 2022) ont commencé au titre des accords multilatéraux sur l'environnement et des plateformes politiques intéressant directement le processus. Le segment de haut niveau de la réunion portera sur la COVID-19, le changement climatique, et l'eau et la santé. La réunion devrait aboutir à l'adoption d'un programme de travail pour la période 2023-2025 qui définit les priorités régionales dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé, et y répond.

17. Dans le prolongement de la Cinquième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui s'est tenue en mai 2021, le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement a marqué son 20<sup>e</sup> anniversaire lors d'un événement accueilli par la France dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne. L'événement, intitulé « 20 ans du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement », s'est tenu à Paris (France) les 13 et 14 janvier 2022.

### **Préparatifs de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé**

18. Lors de la 11<sup>e</sup> réunion de l'EHTF en décembre 2021, le gouvernement hongrois a annoncé qu'il accueillerait la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé à Budapest en 2023. L'EHTF a confié à son Bureau le soin de superviser la préparation de la conférence et la rédaction de son document politique final, la Déclaration de Budapest.

19. Le processus préparatoire suit une approche double et inclusive : la rédaction sera éclairée par a) une série de consultations avec les États membres et les parties prenantes, y compris au niveau sous-régional – les Dialogues de Bonn sur l'environnement et la santé (une série d'événements publics de haut niveau sur le thème des avancées de la science, des politiques et des pratiques, les deux premiers dialogues ont d'ailleurs eu lieu fin 2021 et étaient respectivement consacrés à la qualité de l'air et à la santé dans le contexte de « reconstruire en mieux » ainsi qu'à la nature, à la biodiversité et à la santé) y apporteront d'ailleurs une contribution supplémentaire ; et b) une analyse de la mise en œuvre des engagements d'Ostrava, un examen des progrès réalisés dans la Région européenne en vue d'atteindre les cibles des ODD liées à l'environnement et à la santé, une évaluation de la charge de morbidité environnementale en Europe, et une réflexion sur les incidences de la crise de la COVID-19 sur l'agenda de l'environnement et de la santé. On évaluera également la possibilité de réaliser une analyse des mesures prises par les États membres en matière de climat.

20. Lors de sa 27<sup>e</sup> session (Genève, 3-5 novembre 2021), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a été informé des récentes initiatives prises au titre du processus européen Environnement et santé, notamment la préparation de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

### **Centre européen de l'environnement et de la santé : principales activités**

21. Les nouvelles Lignes directrice de l'OMS relatives à la qualité de l'air ont été lancées le 21 septembre 2021 sous la coordination du Centre européen de l'environnement et de la santé. Elles fournissent des niveaux indicatifs pour six polluants atmosphériques (les particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone et le monoxyde de carbone), des objectifs intermédiaires pour faciliter la mise en œuvre, ainsi que des déclarations de bonnes pratiques pour certains types de particules (sable et poussière du désert, carbone noir ou élémentaire, et particules ultrafines). La réalisation des valeurs recommandées de qualité de l'air permettrait de protéger la santé de la population mondiale.

22. Les nouvelles lignes directrices ont été reprises dans les processus politiques, notamment dans la révision en cours de la législation de l'Union européenne sur la qualité de l'air. Le Centre européen de l'environnement et de la santé continue d'aider les États membres à mettre en œuvre les lignes directrices notamment en organisant des dialogues scientifiques et politiques (qui ont déjà eu lieu en Bulgarie et en Pologne), en élaborant un recueil d'outils et d'instruments pertinents et en menant des activités de renforcement des capacités sur la qualité de l'air et la santé.

23. Le Centre européen de l'environnement et de la santé a organisé en 2021 la deuxième édition en ligne de l'Université de Bonn sur l'environnement et la santé afin d'aider les États membres à renforcer leurs capacités techniques et de leadership dans le cadre d'une formation transformatrice en santé publique soutenue par un processus d'apprentissage fondé sur les problèmes. L'Université de Bonn a attiré plus de 100 participants de 40 pays, et les cours ont été assurés par plus de 40 conférenciers et animateurs de formation. Elle a également permis la mise en place d'un réseau de collaboration et d'échanges intersectoriels

afin de créer une communauté de pratique à l'adresse des professionnels de l'environnement et de la santé de la Région.

24. En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation des zoonoses émergentes ces dernières décennies, on reconnaît de plus en plus l'importance d'adopter l'approche « Une seule santé », une démarche intégrée et transdisciplinaire pour la conception et la mise en œuvre d'actions et de politiques à l'interface homme-animal-environnement. Or, le rôle de l'environnement et ses liens avec la santé dans le cadre de cette approche ont souvent été négligés et devaient donc être mieux compris. Pour combler cette lacune, le Centre européen de l'environnement et de la santé a élaboré un rapport visant à définir le rôle de l'environnement en vertu de l'approche « Une seule santé ». Ce dernier aide les États membres à répondre à l'appel lancé dans le rapport de la Commission paneuropéenne de la santé et du développement durable afin que le concept « Une seule santé » soit pris en compte dans les politiques de santé et de bien-être, quel que soit le contexte de leur élaboration, et à intensifier les investissements dans les systèmes de santé et d'aide sociale et les réformes à cet égard.

25. Le Centre européen de l'environnement et de la santé soutient les États membres dans leurs efforts pour honorer leurs engagements dans le cadre du Programme de santé de la COP26. Plus précisément, en mai 2022, le Centre a organisé une consultation stratégique en vue d'instaurer une communauté de pratique parmi les pays signataires, de faciliter le travail en réseau et la collaboration, de procéder à un échange de données d'expérience, et de recenser les possibilités de stimuler davantage l'attention et l'action politiques dans le cadre du Programme de santé de la COP26. La consultation a permis de mobiliser le secteur de la santé afin qu'il œuvre à l'atténuation du changement climatique ainsi qu'au renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des systèmes de santé de la Région, et donne aussi l'exemple en la matière. En même temps, les discussions ont permis de formuler d'éventuelles demandes et actions politiques susceptibles de s'insérer dans les engagements de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

26. Le Centre européen de l'environnement et de la santé a aidé les États membres à réaliser une gestion rationnelle des produits chimiques et à réduire les risques pour la santé. Les activités de renforcement des capacités en matière d'évaluation des risques chimiques et l'élaboration d'outils et de matériel pédagogique, notamment sur le mercure et la santé, ont contribué à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'OMS sur les produits chimiques et d'accords internationaux sur l'environnement, comme la Convention de Minamata sur le mercure.

27. Le Centre européen de l'environnement et de la santé a également participé à plusieurs efforts pour renforcer les partenariats et la coopération avec les organisations concernées :

- la coopération avec l'initiative du Pacte vert pour l'Europe de l'Union européenne, ainsi qu'au titre de ses stratégies fondamentales, dans la réalisation des ODD et du Programme 2030 a été assurée par la participation au sous-groupe « Zéro pollution » du Groupe de travail sur le Pacte vert des Nations Unies ;
- la collaboration avec plusieurs équipes de travail de la Coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques (dirigée conjointement par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement), qui fournit une plateforme régionale aux agences des Nations Unies en vue de promouvoir un soutien coordonné aux États membres dans leur mise en œuvre du Programme 2030, et d'appuyer les équipes de pays des Nations Unies sur les questions d'environnement et de changement climatique ;
- la coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, notamment dans le cadre de l'Observatoire européen du climat et de la santé, dont le Centre européen de l'environnement et de la santé est partenaire, et avec l'Université de Bonn sur l'environnement et la santé, à laquelle l'Agence européenne pour l'environnement a contribué en aidant les États membres à renforcer leurs capacités dans le domaine de la collecte et de la validation des données environnementales ;

- la collaboration avec l'Union pour la Méditerranée à la diffusion des connaissances sur l'environnement et la santé dans des thèmes liés à l'environnement et à la santé en milieu urbain, tels que les villes portuaires et les espaces verts et bleus.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

28. Le travail mené dans les mois à venir par le Centre européen de l'environnement et de la santé sera axé sur l'avancement des préparatifs de la Septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé et sur la négociation de ses résultats politiques.

29. Le Centre européen de l'environnement et de la santé continuera d'aider les États membres à renforcer leurs capacités techniques et de leadership en matière d'environnement et de santé en a) élaborant une formation pour responsables et dirigeants dans le cadre de l'Université de Bonn afin de soutenir la mise en œuvre des résultats de la conférence ; b) proposant des cours de formation dans divers domaines liés à l'environnement et à la santé ; c) élaborant des profils professionnels en santé publique afin de mieux répondre à la complexité des défis environnementaux et climatiques ; et d) renforçant les compétences des professionnels de santé et de l'aide à la personne dans le domaine du climat.

30. Le Centre européen de l'environnement et de la santé continuera de soutenir la riposte aux situations d'urgence sous l'angle de l'environnement et de la santé en collaborant étroitement avec le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, les bureaux de pays de l'OMS, le cas échéant, ainsi que le Siège de l'OMS. Dans le contexte de la crise ukrainienne, il continuera d'appuyer les capacités en matière de recensement et de gestion des risques sanitaires à court et à long termes des facteurs de risque environnementaux, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'hygiène et les infrastructures connexes (en Ukraine et dans les pays accueillant des réfugiés), la sécurité chimique, la gestion des déchets ainsi que la réhabilitation des sites endommagés et contaminés.

31. Le Centre européen de l'environnement et de la santé soutiendra l'application de l'approche « Une seule santé » en compilant des études de cas dans ce domaine, notamment sur l'impact économique de l'inaction, et en participant aux travaux du groupe de travail de l'OMS sur l'approche « Une seule santé ».

32. Le Centre européen de l'environnement et de la santé poursuivra sa collaboration avec l'Observatoire européen du climat et de la santé en vue de soutenir la mise en œuvre des engagements pris dans le Programme de santé de la COP26 et leur adoption par un nombre croissant de pays de la Région, et de faire progresser l'élaboration de nouvelles orientations pour les plans d'action sanitaire contre les vagues de chaleur.

33. Le Centre européen de l'environnement et de la santé continuera de diffuser les Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air et les Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la Région européenne, et à en faciliter l'adoption. Enfin, il continuera de soutenir les États membres en fournissant des éléments de preuve et des connaissances sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les menaces pour l'environnement et la santé, notamment les inégalités qui y sont associées, ainsi que des outils d'évaluation de l'impact sanitaire de la pollution de l'air, des engagements en matière de climat, des espaces verts et bleus, et des politiques de transport.

= = =